



Montréal : l'avantage urbain

Soumission
prébudgétaire provinciale
2007-2008

© Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 2007

présentée à
Monsieur Michel Audet
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec

Par
La Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Janvier 2007



**Chambre de commerce
du Montréal métropolitain**
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Table des matières

Recommandations générales : donner à Montréal les moyens de cultiver son unicité et de stimuler sa croissance	3
Recommandations spécifiques.....	4
1. L'investissement dans la métropole	4
1.1. Un revenu de croissance.....	4
1.2. Le transport en commun : durable et incontournable.....	4
2. Le développement de projets structurants pour Montréal.....	5
2.1. Le havre de Montréal.....	5
2.2. Le projet des CHU : un catalyseur.....	6
2.3. Le Quartier des spectacles : un atout pour la vitalité culturelle de la métropole....	6
3. Le soutien à l'innovation dans la métropole.....	7
3.1. Intégration des technologies innovantes.....	7
3.2. Mesures de soutien à la commercialisation des innovations.....	8
4. Le soutien au commerce international.....	8
4.1. Soutien aux investissements directs à l'étranger.....	8
4.2. Mission commerciales : lancer les PME montréalaises sur les marchés étrangers..	9
5. L'attraction, la formation et la rétention du talent	10
5.1. Attraction et intégration des immigrants.....	10
5.2. Attraction et rétention des étudiants étrangers.....	10
5.3. Augmentation des ressources des institutions d'enseignement supérieur.....	11
6. La culture comme moteur de développement pour Montréal.....	12
6.1. Financement privé de la culture.....	13
Conclusion	14

Recommandations générales

DONNER À MONTRÉAL LES MOYENS DE CULTIVER SON UNICITÉ ET DE STIMULER SA CROISSANCE

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de l'agglomération urbaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité. C'est donc à titre de plus important organisme privé au Québec voué au développement économique que la Chambre remet ses recommandations prébudgétaires au ministre des Finances du Québec pour l'année 2007-2008.

D'emblée, on doit noter que dans le contexte québécois, le développement optimal de la région métropolitaine de Montréal est de la plus grande importance. La région métropolitaine – qui compte pour 46,6 % de la population du Québec et qui génère 49,1 % du produit intérieur brut québécois – est à l'origine de 70 % des exportations québécoises. Ainsi, l'activité économique de la région montréalaise permet de générer des retombées qui vont bien au-delà de son territoire.

Compte tenu de cette apparente «facilité» montréalaise à créer de la richesse à l'échelle québécoise, on pourrait être tentés de conclure que Montréal n'a besoin de rien et que prioriser les régions est une bonne stratégie. Malheureusement, du moment où on compare la performance de Montréal à celle de ses semblables – d'Amérique du Nord ou d'ailleurs – la conclusion qui s'impose est que le Québec ne profite pas assez de sa métropole. Par conséquent, le développement de la métropole doit être une priorité pour l'ensemble du Québec. En effet, le Québec en entier devrait s'inquiéter du fait que Montréal peine à suivre le rythme de ses concurrentes. Ainsi, le prochain budget devrait marquer le pas d'un Québec qui s'attend à davantage de sa métropole – et qui s'efforce de lui fournir les meilleurs outils. Dans ce contexte, il est certain qu'un investissement dans l'«avantage urbain» saura porter fruit, car Montréal incarne un avantage formidable auquel le Québec, pour en bénéficier plus, doit donner les moyens de développer ses atouts.

Il est temps d'alimenter la croissance de la locomotive économique du Québec, avec une fiscalité compétitive certes, mais également avec des projets qui sauront rehausser l'attractivité de Montréal et servir de tremplins à la création de richesse. Par ailleurs, la Chambre s'attend à ce que le gouvernement du Québec adopte un budget responsable et équilibré, comportant un réel *déficit zéro* selon des normes comptables qui rencontrent les recommandations du Vérificateur général du Québec. À cette attente légitime, s'ajoute également celle d'une intensification du remboursement de la dette, remboursement sans lequel, dans le contexte émergent d'une proportion de la population active allant en décroissant, le Québec courrait le haut risque de faire peser une hypothèque trop lourde sur son avenir.

En outre, la Chambre considère que l'accroissement de la richesse collective doit être le but premier de l'action budgétaire et que, pour ce faire, on doit œuvrer inlassablement à l'établissement d'un environnement d'affaires performant. À ce sujet, même si l'exemple de l'Irlande s'inscrit dans un contexte particulier, nous prenons acte du fait qu'il démontre que des virages calculés peuvent provoquer les résultats attendus. De même, les mesures qui facilitent l'adaptation au commerce intégratif et qui permettent aux entreprises de s'inscrire adéquatement dans les grandes chaînes d'approvisionnement mondiales doivent constamment être améliorées.

En définitive, pour relever brillamment le défi de la création de richesse, nous devons nous attaquer à l'accroissement de la compétitivité, dont les deux principaux corollaires sont l'innovation et la productivité. L'action budgétaire doit donc impérativement favoriser l'atteinte de ces objectifs de façon à poursuivre la voie porteuse que le gouvernement a notamment ouverte avec le lancement de sa stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

Recommandations spécifiques

1. L'INVESTISSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

1.1 UN REVENU DE CROISSANCE

La Chambre insiste depuis plusieurs années sur le rôle important joué par les grandes villes dans la compétitivité du Québec. Par conséquent, l'impact des villes sur la croissance de l'économie de la province justifie qu'on leur porte une attention soutenue, notamment au plan de l'état des infrastructures des régions métropolitaines. En effet, selon une étude publiée par Statistique Canada¹, les infrastructures urbaines constituent un facteur qui peut influencer les coûts de production et d'exploitation des entreprises et des commerces, particulièrement en matière de transport et de circulation des marchandises. Ainsi, pour assurer la performance des infrastructures urbaines, faut-il impérativement améliorer la structure de revenus des municipalités. Car au cœur du défi financier des villes réside leur dépendance aux revenus de nature foncière.

À Montréal, en 2007, 71,4 % des revenus² proviennent du domaine foncier, soit les taxes et les compensations tenant lieu de taxes. De plus, les entreprises et commerces, par le biais des taxes foncières sur les immeubles non résidentiels et des taxes d'affaires, sont parmi les contributeurs les plus importants au financement des villes. Dans le cas de Montréal, pour le budget 2007, un peu plus de la moitié des charges fiscales perçues par la Ville proviennent des immeubles non résidentiels – alors que cette catégorie d'immeubles ne représente que 24,3 % de la valeur foncière imposable. Il est de surcroît manifeste que la taxe foncière est peu adaptée aux responsabilités nouvelles et grandissantes des municipalités : il s'agit d'une assiette fiscale qui n'évolue pas au même rythme que la croissance économique.

Pour la Chambre, le financement des villes devrait être représentatif du dynamisme et de la croissance économique que les agglomérations génèrent, de même que des défis particuliers d'un grand centre urbain comme Montréal. À cet égard, la Chambre considère que le nouveau partenariat fiscal et financier conclu entre le gouvernement du Québec et les municipalités pour les années 2007 à 2013, tout particulièrement la mise en place d'un remboursement aux municipalités des montants qu'elles paient en taxe de vente du Québec (TVQ) sur leurs achats de biens et services, représente une étape intéressante en faveur de l'amélioration de la situation financière de Montréal. Toutefois, il reste encore plusieurs marches importantes à gravir pour parvenir à ce dont la métropole aurait besoin pour atteindre son plein potentiel, soit un revenu de croissance.

La métropole doit bénéficier d'une structure de revenus fiscaux qui stimule la création de richesse et qui lui procure des revenus plutôt que des dépenses lorsque ses autorités municipales investissent temps et argent pour créer de l'activité économique. Une telle structure, qui récompenserait les efforts locaux en faisant bénéficier l'administration locale de retombées économiques plutôt qu'en en faisant uniquement bénéficier les gouvernements du Québec et du Canada par l'intermédiaire des taxes à la consommation et des impôts sur les revenus, serait susceptible d'alimenter la locomotive économique du Québec.

Recommandation :

Que la métropole soit dotée d'une nouvelle structure permanente de revenus fiscaux qui stimule davantage la création de richesse.
--

1.2 LE TRANSPORT EN COMMUN : DURABLE ET INCONTOURNABLE

Le réseau de transport en commun contribue efficacement au développement urbain durable de la métropole en améliorant la mobilité des individus et leur qualité de vie, tout en réduisant le nombre de véhicules sur le réseau routier, ce qui facilite le transport des marchandises. À preuve, mentionnons que

¹ Harchaoui, Tarek M. et Faoui Tarkhani, *L'infrastructure publique au Canada*, Statistique Canada, novembre 2003.

² Budget du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

57 % des travailleurs du centre-ville utilisent le transport en commun pour se rendre au travail. Toutefois, le nombre de déplacements effectués en transports collectifs (train, autobus, métro) dans la grande région métropolitaine durant la période de pointe du matin est de 367 000, soit environ 20 % seulement de tous les déplacements motorisés, ce qui laisse ainsi largement place à l'amélioration.

Par ailleurs, le transport en commun génère des retombées économiques majeures pour la métropole. En effet, les bénéfices économiques qui en découlent ne se limitent pas aux seules dépenses des organismes de transport de la région. En 2003 par exemple, le transport en commun a permis aux ménages montréalais d'économiser près de 600 millions \$ en frais de déplacement. Or, ces économies donnent un pouvoir d'achat accru aux ménages qui peuvent ainsi consacrer davantage de leurs ressources en dépenses de toutes sortes, que l'on songe aux dépenses de consommation en général, aux sorties culturelles ou encore aux loisirs.

Si la Chambre se réjouit que les fonds nécessaires pour le remplacement des voitures MR63 du métro de Montréal aient été annoncés par le gouvernement du Québec, elle est tout de même d'avis que des mesures additionnelles devraient être mises en oeuvre pour augmenter la fréquentation du transport en commun et, surtout, pour faire croître sa part de marché par rapport à celle de l'utilisation de la voiture.

À cet égard, les sommes provenant des divers paliers de gouvernement supérieurs et dont disposent les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en 2007, pour le transport en commun, sont de l'ordre de 22,9 millions \$ qui proviennent des transferts de la taxe d'accise fédérale sur l'essence, 81,2 millions \$ dans le cadre de l'amendement Layton – entente devant se terminer en 2007 –, et 9,5 millions \$ provenant du gouvernement du Québec.

Enfin, malgré les sommes déjà octroyées au transport en commun dans la région montréalaise, la Chambre est d'avis qu'il importe d'assurer aux sociétés de transport les investissements nécessaires pour faire croître la part de marché de l'utilisation du transport en commun, notamment par les quatre conditions suivantes :

- assurer le confort aux usagers par la mise à niveau de certaines infrastructures de transport en commun ainsi que par la mise en place de nouvelles infrastructures adaptées aux besoins de la clientèle;
- améliorer les temps de parcours et les fréquences, pour accroître l'attrait du transport en commun par rapport à l'utilisation de la voiture;
- assurer la fiabilité des réseaux, puisque cet élément constitue un avantage comparatif majeur par rapport à l'utilisation de la voiture qui, elle, est soumise aux aléas de la circulation routière et des conditions météorologiques;
- améliorer les infrastructures : uniquement pour la Société de transport de Montréal (STM), des investissements de l'ordre de 3,5 milliards \$ seront nécessaires sur 10 ans, notamment pour remplacer et modifier les voitures de métro, en plus de renouveler les équipements fixes tels que les structures de béton et les systèmes de ventilation.

Recommandation :

Que le gouvernement du Québec mette en oeuvre des mesures pour que les sociétés de transport puissent être assurées d'un financement stable, récurrent et prévisible quant à la mise à niveau de leurs infrastructures et au développement de leur réseau.

2. LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS POUR MONTRÉAL

Des investissements destinés à rehausser l'attractivité de Montréal et à servir de tremplin à la création de richesse sont nécessaires pour alimenter la locomotive économique du Québec. Parmi les projets porteurs et structurants susceptibles de propulser Montréal, trois retiennent plus particulièrement l'attention.

2.1 LE HAVRE DE MONTRÉAL

La mise en valeur du havre de Montréal, telle qu'elle est pilotée par la Société du Havre, est l'un des projets de développement et d'aménagement urbain les plus ambitieux de l'histoire de Montréal. Que ce soit en raison de la taille du territoire faisant l'objet de la planification ou de l'importance des travaux à y réaliser, la somme des investissements nécessaires pour exploiter l'immense potentiel de développement du havre est considérable. Bien que l'application d'un partenariat mettant à profit des capitaux privés pour la réalisation d'une mise en valeur de grande qualité du havre apparaisse pertinente, il est nécessaire de souligner le leadership que peuvent exercer conjointement les gouvernements du Canada et du Québec, avec la Ville de Montréal, comme catalyseurs de projets. Comme l'a déjà fait le gouvernement du Québec avec la construction du siège social de la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'agrandissement du Palais des congrès et la réalisation du Quartier International, la mise en oeuvre d'un projet de grande envergure en synergie avec les planificateurs de la Société du Havre contribuerait grandement à l'accélération et à la concrétisation du projet.

Recommandation :

Que le gouvernement du Québec contribue à la réalisation du projet de mise en valeur du havre de Montréal, et ce, à hauteur de l'intérêt stratégique qu'il représente.

2.2 LE PROJET DES CHU : UN CATALYSEUR

La réalisation des différentes composantes des centres hospitaliers universitaires à Montréal, qui regroupent notamment celui de l'Université de Montréal (CHUM) et celui de l'Université McGill (CUSM), ainsi que le réaménagement d'une section du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, constitue l'un des projets les plus porteurs que le Québec aura connu.

Le potentiel énorme de retombées du projet vient notamment du fait qu'en Amérique du Nord, Montréal figure parmi les joueurs majeurs du secteur des sciences de la vie. Dans ce secteur, la métropole se classe au 8^e rang des métropoles nord-américaines et compte pas moins de 40 000 employés qui oeuvrent dans 660 établissements. Il importe donc de consolider ce secteur capital de l'économie et de mettre en place les conditions propices à maintenir Montréal en tête des métropoles canadiennes dans ce domaine. Or, de toutes les mesures possibles, favoriser les liens et les échanges entre les entreprises du secteur des sciences de la vie et les chercheurs des hôpitaux universitaires est certainement l'une des plus prometteuses, et le projet des CHU s'inscrit pleinement dans cette visée. Sans compter qu'il s'agit d'une occasion hautement privilégiée de mettre en valeur le savoir-faire montréalais dans le domaine de l'aménagement urbain et dans la mise en valeur des différentes formes du patrimoine de la métropole.

Recommandation :

Que le gouvernement du Québec appuie les acteurs impliqués dans le projet de réalisation et de construction des CHU pour que, rapidement, Montréal se dote d'atouts pour concurrencer les métropoles les plus dynamiques dans le domaine des sciences de la vie.

2.3 LE QUARTIER DES SPECTACLES : UN ATOUT POUR LA VITALITÉ CULTURELLE DE LA MÉTROPOLE

En termes d'aménagement urbain et de vitalité des milieux culturels, la Chambre est d'avis que le projet du Quartier des spectacles constitue un élément structurant pour maintenir et renforcer un milieu culturel et artistique dynamique au centre de la métropole. Né de la proposition de l'ADISQ au Sommet de Montréal, le Partenariat du Quartier des spectacles s'assoit sur une vision de développement basée sur la mise en valeur des actifs culturels de ce quartier du centre-ville, autour de l'intersection de la rue Sainte-

Catherine et du boulevard Saint-Laurent. Ce quartier d'environ un kilomètre carré comporte plus de 30 salles de spectacles offrant près de 28 000 sièges. Il est également le lieu privilégié de nombreux festivals d'envergure internationale ainsi que de nombreuses galeries d'art et de lieux de diffusion de la culture alternative. Le Quartier des spectacles compte 8 500 emplois reliés à la culture, allant de la formation à la diffusion en passant par la création et la production culturelles. Préoccupée par l'importance des enjeux d'aménagement urbain et de vitalité des milieux culturels, la Chambre est d'avis que le projet du Quartier des spectacles constitue un élément structurant pour maintenir un milieu culturel et artistique dynamique au centre de la métropole.

Le groupe d'acteurs qui compose le Partenariat du Quartier des spectacles provient d'horizons variés et adhère à une vision commune de ce que devrait devenir, dans les années à venir, le Quartier des spectacles. Or, la combinaison d'une approche de développement urbain associée aux besoins des nombreux acteurs oeuvrant au développement artistique et culturel de ce quartier est particulièrement prometteuse pour consolider la place de Montréal comme métropole culturelle en Amérique du Nord.

Le travail à long terme que propose le Partenariat, pour l'élaboration de ce projet structurant pour Montréal et la région, doit être réalisé avec l'appui de l'ensemble des acteurs impliqués provenant tant des milieux gouvernementaux et des entreprises privées que des milieux associatifs. C'est par la mise en place de telles visions mobilisatrices que Montréal pourra élaborer des espaces urbains de qualité.

Recommandation :

Que le gouvernement du Québec octroie au Partenariat du Quartier des spectacles les moyens nécessaires pour que se concrétisent, rapidement, les projets pouvant améliorer la vitalité culturelle et le développement urbain de ce secteur de la ville.

3. LE SOUTIEN À L'INNOVATION DANS LA MÉTROPOLE

3.1 INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES INNOVANTES

Les technologies innovantes, grâce aux revenus qu'elles génèrent, se positionnent de plus en plus comme moteurs de l'économie, et leurs nombreux bénéficiaires comptent des universités, des hôpitaux et, bien entendu, des entreprises. Tous contribuent activement à la création de richesse qui se manifeste, entre autres, par des gains de productivité et la création d'emplois à forte valeur ajoutée. À cet égard, on doit saluer l'approche du gouvernement telle qu'elle est énoncée dans sa Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation et qui cible notamment cette question.

Mais si des efforts comme ceux dévoilés par la stratégie sont particulièrement utiles pour soutenir le développement de nouvelles innovations et maximiser leur potentiel de commercialisation, il est également important de se consacrer à en favoriser l'adoption par les entreprises, notamment en misant davantage sur de la formation continue pour leur permettre de bien intégrer ces innovations. Pour ce faire, une campagne de sensibilisation auprès des PME afin de faire croître la demande pour l'intégration des innovations dans les processus d'affaires serait certes opportune.

En effet, afin de relever les défis que pose la concurrence de pays tels que la Chine ou l'Inde, le Québec doit développer son bassin de talents de même qu'une fiscalité avantageuse. Sa position concurrentielle dépendra de plus en plus de sa capacité à développer et à exploiter son savoir ainsi qu'à en tirer pleinement profit. La forte compétition qu'imposent les économies qui bénéficient de l'avantage de très bas salaires signifie que les entreprises québécoises doivent se positionner en fonction de leur capacité à surpasser ces compétiteurs par d'autres moyens que la course au salaire le plus bas. Il est donc capital de favoriser la transformation de la PME locale en PME globale mais, pour ce faire, la PME doit d'abord être innovante.

Recommandation :

Que le développement de mesures pour aider à sensibiliser les PME à l'importance d'intégrer les innovations à leurs processus soit poursuivi.

3.2 MESURES DE SOUTIEN À LA COMMERCIALISATION DES INNOVATIONS

On sait que la mise en marché des connaissances est une étape importante du processus de création de richesse mais que, dans la chaîne de l'innovation, la commercialisation des découvertes québécoises représente un maillon faible. D'ailleurs, la stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation offre plusieurs mesures pour remédier à cette situation telles que l'élargissement des admissibilités au programme de vitrines technologiques ainsi que la dotation de fonds additionnels à ce programme. Force est donc de constater que le gouvernement, avec l'adoption de sa stratégie, a fait un bond en avant. Bien que la Chambre ait applaudi la politique, elle se permet tout de même de soutenir qu'en matière de commercialisation des innovations, cette politique pourrait aller plus loin.

Car non seulement la commercialisation des innovations permet-elle aux entreprises qui en sont à l'origine d'apprécier, de partager et de tirer plein bénéfice des fruits de la R-D, mais elle rehausse en plus la capacité des PME d'adopter les nouvelles innovations et de les inclure, de manière efficace, dans leurs démarches de productivité et de compétitivité. Il est impératif de veiller à ce que nos entreprises, notamment nos PME, puissent mettre en marché les innovations qu'elles développent. Conséquemment, l'adoption de mesures fiscales, à l'image de crédits d'impôt bien ciblés, favoriserait la mise en application et la transmission des résultats de la R-D. Une telle mesure améliorerait la capacité de nos entreprises à maintenir leur compétitivité et à améliorer leur positionnement en maximisant les retombées de leurs innovations plutôt que de voir des entreprises étrangères les commercialiser à leur place.

Recommandation :

Que des crédits d'impôt encadrés de paramètres précis soient instaurés pour favoriser et encourager la commercialisation des innovations.

4. LE SOUTIEN AU COMMERCE INTERNATIONAL

4.1 SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DIRECTS À L'ÉTRANGER

Les investissements directs étrangers (IDE) représentent une des nombreuses façons de faire du commerce international et, depuis les dernières décennies, les IDE sont en pleine croissance. Selon les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), en 1980, la valeur totale des IDE en \$US dans le monde s'est chiffrée à 53,7 milliards \$. Dix ans plus tard, ils totalisaient 238,7 milliards \$, et 1,2 billion \$ en 2000. Après avoir accusé un certain recul, la valeur des IDE s'est ensuite élevée à 730,2 milliards \$ en 2004.

Les avantages des IDE sont nombreux. Selon une étude de l'OCDE³, chaque dollar investi à l'étranger est associé à 2 \$ additionnels d'exportation et à un surplus de la balance commerciale de 1,70 \$ pour le pays qui a effectué l'investissement. De plus, les IDE sortants représentent un puissant mécanisme d'accès aux marchés étrangers. En effet, à travers les IDE, les produits finis exportés sont progressivement remplacés par des biens intermédiaires à haute valeur ajoutée et par des services des sociétés mères aux filiales étrangères.

³ OCDE, *Open Markets Matter: The Benefits of Trade and Investment Liberalization*, Paris, 1998.

Malgré cela, le Québec pourrait être davantage présent sur les marchés internationaux et profiter encore plus des avantages que ces investissements pourraient lui apporter. De plus, les entreprises qui se lancent dans l'aventure des IDE sont pour la plupart de grandes entreprises⁴. Ainsi, en comparaison, les PME, qui constituent l'essentiel du tissu économique de la province, sont encore sous-représentées dans l'économie mondiale. Cela peut s'expliquer par le fait qu'elles sont relativement peu préparées à un climat d'affaires plus complexe et plus risqué et qu'elles disposent de beaucoup moins de ressources – en particulier d'outils de financement pour les projets d'IDE.

Le Canada et le Québec n'offrent pas véritablement de soutien financier aux entreprises qui désirent faire des investissements à l'étranger. Alors que bon nombre d'agences de développement économique ont le mandat d'attirer les investissements étrangers au Canada et au Québec, les actions concrètes en matière de promotion des investissements directs des Canadiens et des Québécois à l'étranger se font beaucoup plus rares. Pourtant, on retrouve dans tous les pays du G7 des fonds d'investissements directs à l'étranger (FIDE). On compte aujourd'hui plus de 19 FIDE en Europe, deux en Asie et un en Amérique du Nord, tous chargés de fournir de l'équité, de la quasi-équité, des prêts, de l'assistance technique, de l'assurance-risque, etc.

Malheureusement, il n'existe pas d'équivalent au Canada ni au Québec. Certes, il existe le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (FICA), mais il est limité à une zone géographique et il est ouvert à tous les investisseurs privés – qu'ils soient Canadiens ou non. Enfin, puisque les investissements du FICA varient entre 5 et 50 M \$US, ce fonds devient moins accessible aux PME canadiennes. Dans ce contexte, la Chambre est d'avis qu'une stratégie de soutien des IDE devrait être développée, avec une attention particulière portée aux PME.

Recommandation :

Qu'une véritable stratégie de soutien aux investissements directs à l'étranger soit mise à la disposition des PME québécoises.

4.2 MISSIONS COMMERCIALES : LANCER LES PME MONTRÉALAISES SUR LES MARCHÉS ÉTRANGERS

Les PME les plus performantes, les plus innovatrices et qui oeuvrent dans les secteurs les plus prometteurs doivent être amenées à se dépasser, à prendre de l'expansion et à devenir des entreprises qui créent davantage d'activité économique. Pour ce faire, le gouvernement doit favoriser l'émergence de nouvelles championnes, qui s'ajouteront à la liste de nos grandes entreprises performantes et intensément créatrices de richesse. Pour y arriver, miser sur les PME des grappes à haute valeur ajoutée, soient celles des technologies de l'information (110 000 emplois), des sciences de la vie (40 000 emplois) et de l'aérospatiale (38 000 emplois), représente une stratégie porteuse. Le gouvernement doit prendre des mesures pour faciliter l'insertion de ces PME dans les circuits internationaux, et ce, tant pour qu'elles y exportent que pour qu'elles en importent des éléments susceptibles de les mener vers de nouveaux sommets. Créer des alliances, permettre aux PME de s'inscrire dans les grandes chaînes d'approvisionnement mondiales, élargir les marchés, tels sont les objectifs.

Car il faut bien noter que, compte tenu de la taille restreinte du marché national, les entreprises, pour croître, doivent de plus en plus se tailler une place sur les marchés étrangers. Cela leur permet de demeurer compétitives, tant au plan local qu'au plan international. Et lorsqu'on sait qu'au Québec, 99 % des entreprises ont 500 employés et moins et génèrent 58 % de l'emploi, on comprend pourquoi il faut les cibler avec une attention particulière. De façon encore plus éloquente, soulignons que 98 % des entreprises québécoises ont à leur service 100 employés et moins.

⁴ En effet, selon une étude de KPMG, 97,14 % des IDE réalisés par des entreprises canadiennes ont été des transactions de plus de 100 M \$CA en 1998 dont la majorité s'effectuaient dans le cadre de fusions et acquisitions.

Recommandation :

Que l'insertion des PME dans les circuits internationaux soit facilitée en soutenant les missions commerciales à l'étranger, prioritairement dans les secteurs des grappes à haute valeur ajoutée.

5. L'ATTRACTION, LA FORMATION ET LA RÉTENTION DU TALENT

La capacité d'innover d'une économie est intimement liée aux individus talentueux et bien formés qui sont à la source de ces innovations. Cette nouvelle réalité prend forme au moment où, au Québec, la croissance démographique faiblit et où la population vieillit. Ainsi, l'enjeu capital du talent ne peut-il plus se limiter au seul développement des talents locaux, en particulier dans un contexte où, d'ici quelques années, la croissance nette de la main-d'œuvre devrait principalement reposer sur l'immigration⁵. Par conséquent, le Québec doit livrer bataille pour accueillir – de façon permanente – les personnes talentueuses venant d'ailleurs et qui cherchent le meilleur endroit où vivre et développer leur talent.

5.1 ATTRACTION ET INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

La Chambre est d'avis que des efforts accrus doivent être déployés, d'une part pour attirer des immigrants au Québec et, d'autre part, pour intégrer ces nouveaux arrivants à la société québécoise. L'enjeu ne se limite pas à l'attraction d'une main-d'œuvre immigrante de qualité : il s'étend également à la participation active à la vie sociale, culturelle et économique québécoise des immigrants, puisque cette participation représente un facteur déterminant pour motiver ces individus à demeurer au Québec.

Dans ce contexte, le ministère responsable de l'immigration doit avoir les moyens de ses ambitions. Or, ce ministère a, au cours des dernières années, vu son budget réduit. La Chambre recommande donc que le prochain budget renverse cette tendance et comporte un accroissement des montants alloués pour l'accomplissement de la mission d'attraction et d'intégration des immigrants.

Recommandation :

Que le budget comporte un accroissement des montants alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour l'accomplissement de sa mission d'attirer et d'intégrer des immigrants.

5.2 ATTRACTION ET RÉTENTION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Montréal est une cité universitaire de premier plan et parmi les quelque 170 000 étudiants universitaires qui fréquentent ses institutions, pas moins de 17 000 proviennent de l'étranger.

De l'avis de la Chambre, des efforts additionnels doivent être déployés pour que le nombre d'étudiants étrangers qui demeurent à Montréal après leurs études – actuellement de un sur trois – augmente à deux sur trois. Ces étudiants – durant leurs études – se créent un réseau personnel et professionnel, se familiarisent avec les référents culturels de notre société et obtiennent des diplômes de nos institutions, ce qui facilite leur entrée sur le marché du travail, notamment dans les professions régies par des ordres professionnels.

En outre, comme les universités sont bien positionnées pour effectuer un démarchage accru auprès des clientèles étudiantes étrangères, la Chambre estime que le gouvernement devrait instaurer un incitatif

⁵ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Bulletin de santé de Montréal*, édition 2005, p. 23.

financier qui encouragerait les universités à recruter davantage d'étudiants étrangers. Comme ces étudiants paient des frais de scolarité majorés, ces frais pourraient contribuer à financer un mécanisme de retour sur l'investissement pour les universités qui parviennent à augmenter le nombre de leurs étudiants en provenance de l'extérieur du Canada.

Recommandation :

Que le budget prévoit un mécanisme pour allouer aux universités qui augmentent leur nombre d'étudiants étrangers une partie des sommes supplémentaires obtenues par l'intermédiaire de frais de scolarité plus élevés qui sont payés par ces étudiants étrangers.

5.3 AUGMENTATION DES RESSOURCES DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Réseau universitaire

Avec plus de 60 % des étudiants universitaires québécois, la région métropolitaine de Montréal est le principal pôle de l'activité universitaire au Québec : près de 75 % de la R-D universitaire du Québec y est réalisée⁶. Il demeure toutefois que les établissements du réseau universitaire québécois ne disposent pas de moyens comparables à ceux de leurs concurrents de l'extérieur du Québec. À cet égard, il existe un consensus à l'effet que le déficit de fonctionnement général annuel des universités québécoises – en comparaison avec les autres universités canadiennes – était en 2002 de l'ordre de 375 millions \$⁷.

La Chambre croit donc que les étudiants devraient être appelés à assumer une part plus importante des coûts relatifs à leur formation sans que cette contribution accrue ne représente, pour les moins nantis, un obstacle à l'accessibilité. La Chambre est également d'avis que l'État devrait faire l'effort additionnel d'un montant équivalant à celui que les étudiants seraient appelés à faire et que cet effort ne devrait pas être considéré comme une dépense, mais bien comme un investissement à très forte valeur ajoutée.

Enfin, la Chambre est d'avis que les entreprises devraient également assumer un rôle plus important en matière de financement de l'éducation, de formation et de recherche. Pour ce faire, des mécanismes par lesquels le secteur privé deviendrait partenaire des étudiants – anciens, actuels et éventuels – pour le paiement de frais de scolarité accrus pourraient être envisagés. Par exemple, le remboursement des dettes d'études d'employés récemment diplômés pourrait être reconnu comme dépense admissible, par l'employeur, au 1 % de la masse salariale que les entreprises – dont la masse salariale représente un million de dollars et plus – doivent investir pour la formation de leurs employés (Loi 90). Une autre approche pourrait être d'encourager les entreprises à contribuer financièrement aux régimes enregistrés d'épargne études (REÉÉ) de leurs employés qui ont des enfants, au même titre que certaines le font pour des RÉER.

Recommandations :

Qu'une contribution financière accrue de la part des étudiants soit envisagée afin de combler la première moitié du «sous-investissement» des universités, et que le gouvernement contribue pour une somme équivalente.

Que des dispositions soient prises pour qu'une contribution accrue ne représente pas, pour les moins nantis, un obstacle à leur entrée à l'université.

⁶ Fernand MARTIN, *Savoir et croissance, les universités : catalyseurs du Montréal métropolitain – Les retombées économiques*, Université de Montréal, février 2004, p. 9.

⁷ CREPUQ-MEQ, *Rapport du Comité conjoint CREPUQ-MEQ sur le niveau des ressources*, novembre 2002, p. 19 (à noter que la CRÉPUQ et le Ministère travaillent actuellement à mettre à jour ces données, mais qu'en tenant compte de l'inflation, le chiffre de 400 millions \$ peut être avancé de façon conservatrice).

Que des mécanismes soient mis en place par lesquels le secteur privé deviendrait partenaire des étudiants – anciens, actuels et éventuels – pour le paiement de frais de scolarité accrus.

Le réseau collégial

Le Québec a la particularité de bénéficier d'un réseau collégial qui forme les futurs techniciens de nos entreprises et institutions, en plus de préparer nombre d'étudiants à faire leur entrée dans les universités. Plus de 175 000 étudiants fréquentent les cégeps dans la province et plus de 85 000 dans la région montréalaise. La Fédération des cégeps évalue, en 2006, le sous-financement annuel récurrent du réseau collégial public à 305 millions \$.

Afin d'assurer la qualité des services offerts aux étudiants et de permettre une mise à niveau des infrastructures et des équipements, un réinvestissement dans ce secteur est devenu nécessaire. Pour y parvenir, la Chambre est d'avis qu'il convient d'étudier une formule qui permettrait que l'ensemble des acteurs contribue à un meilleur financement du réseau collégial.

Dans une société qui doit compter sur l'innovation et la productivité pour assurer sa compétitivité, l'éducation, notamment au plan de la formation technique, mérite une attention budgétaire supérieure.

Recommandation :

Que le gouvernement mette au point une formule permettant que l'ensemble des intervenants contribue à un meilleur financement du réseau collégial.

6. LA CULTURE COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT POUR MONTRÉAL

Montréal est singulièrement choyée par la richesse, l'inventivité et la détermination des talents artistiques qui l'habitent. Ils ont permis d'ériger sa vitalité culturelle comme l'un des plus importants atouts de la métropole. Non seulement la culture représente-t-elle aujourd'hui un élément fondamental de l'identité montréalaise, mais elle constitue également une composante majeure de la qualité de vie et un important facteur d'attraction et de rétention des talents. Ce secteur, dont les réussites internationales sont d'une grande inspiration, agit véritablement comme un levier du développement de la métropole.

La Chambre s'efforce donc de contribuer au développement et au rayonnement de cet atout incomparable de Montréal. Car le milieu culturel a beaucoup à apporter au milieu économique, à commencer par une contribution directe et importante au produit intérieur brut. À Montréal, le secteur culturel génère des retombées annuelles de près de 5 milliards \$ et quelque 90 000 emplois directs et indirects en dépendent⁸. Ce secteur contribue également à attirer annuellement plus de sept millions de visiteurs qui viennent à Montréal et profitent des attraits que sont ses grands festivals, ses expositions muséales, les représentations données par ses orchestres, ses compagnies de danse ou encore ses maisons de théâtre.

En outre, la culture a un effet mobilisateur au coeur des différents quartiers de Montréal, que l'on pense à des réalisations comme la TOHU, ou à des projets structurants et mobilisateurs tels que le Quartier des spectacles. Ainsi, pour la Chambre, la culture joue manifestement un rôle stratégique quant à la qualité de lieu, la capacité collective d'innovation et d'enrichissement du savoir et, également, la capacité d'attirer et de retenir des talents. En somme, la culture a un impact direct sur la croissance de la métropole. Dans ce contexte, la Chambre considère qu'il est dans l'intérêt de la communauté des affaires de soutenir ce milieu et de s'en rapprocher davantage.

⁸ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Le financement privé de la culture, novembre 2005.

6.1 FINANCEMENT PRIVÉ DE LA CULTURE

En nous penchant sur les moyens d'accroître la contribution du secteur privé, nous ne voulons surtout pas lancer le message qu'un désengagement de l'État pourrait être souhaitable, ou même faisable. Bien au contraire, nous tenons à souligner l'occasion extraordinaire que nous avons d'accroître encore davantage la contribution de la culture à la réussite et au rayonnement de Montréal, en enjoignant le secteur privé à en devenir, lui aussi, un partenaire privilégié. En effet, les résultats d'une récente étude de la Chambre soulignent la participation encore trop faible du secteur privé au financement de la culture.

Ainsi, nous recommandons que le gouvernement du Québec mette de l'avant de nouvelles mesures fiscales destinées à encourager les entreprises à soutenir financièrement le milieu culturel. Des incitatifs simples et novateurs créeraient certainement un effet d'entraînement et d'émulation pour faire progresser la jeune culture philanthropique québécoise. C'est en effet au moment où la génération des «baby-boomers» atteint l'âge de la maturité, une période plus propice au soutien des œuvres caritatives, qu'il faut sensibiliser et encourager ce groupe influent vers la philanthropie et, ainsi, tirer profit d'une conséquence positive du vieillissement de la population.

Dans la même veine, la Chambre avait salué la pertinence du programme Placements Culture dès son lancement, pour son effet encourageant sur le soutien financier accordé aux organismes culturels par le secteur privé. Appuyer financièrement les organismes culturels inscrits à ce programme apporte, en plus de l'avantage fiscal reliés aux dons de bienfaisance — soit une déduction sur le revenu imposable pour les entreprises et un crédit d'impôt non remboursable pour les particuliers —, la certitude que ce don, par l'appariement et la gestion externe des fonds, servira de puissant levier pour les années à venir.

Cela permet également d'instaurer des conditions de nature à inciter, dans une perspective à long terme, le secteur privé à contribuer davantage au financement des organismes culturels. C'est pourquoi la Chambre considère essentiel que le budget de ce programme soit maintenu sur une période suffisante pour agir de manière profonde en favorisant le mécénat dans la population, haussant le soutien du secteur privé de manière durable pour appuyer les efforts que déploient nos artistes pour faire vibrer et rayonner la culture et la créativité québécoises.

Recommandations :

Que les mesures fiscales encourageant les entreprises à participer au financement de la culture soient significativement renforcées.

Que le programme Placements Culture soit assuré d'un financement récurrent, stable et à long terme.

CONCLUSION

En tant que moteur économique du Québec, la région métropolitaine de Montréal contribue plus que jamais à sa prospérité. Dans le contexte mondial actuel d'une économie basée sur le savoir et l'innovation, cette position est appelée à devenir encore plus importante.

Face à cette réalité, il faut par-dessus tout éviter de voir le développement de la métropole comme étant en opposition avec celui des autres régions du Québec et de penser que d'investir dans la locomotive économique du Québec détourne des ressources destinées au développement régional. Au contraire, chaque région a intérêt à ce que Montréal tourne à plein régime et chaque région a intérêt à ce que l'avantage montréalais soit développé.

C'est dans cette optique que la Chambre exprime ici non seulement ses attentes quant au prochain budget, mais également des propositions susceptibles d'améliorer la performance économique du Québec. Et c'est avec un esprit constructif et de grande ouverture que la Chambre exprime au gouvernement sa disponibilité à oeuvrer en faveur du développement de l'économie montréalaise.